

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six juin à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Christian HUBAUD, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 41
DATE DE LA CONVOCATION	19/06/2025
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	03/07/2025

OBJET :

Vote du Compte Financier Unique 2024

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Gérald BORDIGA , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Franck LAGIER , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Gérald CHENAVER , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL , Mme Cécile VARALDI

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Daniel BOREL procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, M. Olivier PAUCHON procuration à M. Jérôme MAZET, Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Ginette MOSTACHI, M. Jean-Louis BROCHIER procuration à M. Claude BOUTRON, Mme Catherine ASSO procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Cédryc AUGUSTE procuration à Mme Françoise BERNERD, Mme Solène FOREST procuration à M. Pierre PHILIP, M. Alexandre MOUGIN procuration à M. Vincent MEDILI, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Joël REYNIER, M. Eric GARCIN procuration à Mme Isabelle DAVID, M. Loïc BOIVIN procuration à M. Gérald CHENAVER

Absent(s) :

M. Michel GAY-PARA, M. Bernard LONG, Mme Sylvie LABBÉ, M. Benjamin CORTESE, M. Christophe PIERREL, Mme Marie-José ALLEMAND

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Franck LAGIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

L'article 205 de la loi de finances n°2023-1322 du 29 décembre 2023 généralise le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Notre collectivité a fait le choix de basculer au CFU dès cette année, dans la mesure où les pré-requis obligatoires (adoption de la nomenclature M57 et télétransmission des flux budgétaires sous format XML) étaient remplis.

Pour information, le CFU est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable et vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux.

Le CFU 2024, qui est soumis à votre approbation, est présenté selon l'instruction comptable M57 pour le budget général et selon l'instruction M4 pour les autres budgets annexes.

Le CFU est un document de synthèse qui présente l'exécution du budget. Il rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes et présente les résultats comptables de l'exercice.

Les restes à réaliser en investissement et les rattachements de charges et produits en fonctionnement sont pris en compte dans le calcul des résultats du compte financier unique.

Conformément à l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient, après le vote du compte financier unique, d'en affecter les résultats.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, au titre des réalisations du compte financier unique fait l'objet d'une affectation par décision de notre assemblée. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice 2024 tenant compte du report du résultat 2023.

L'affectation du résultat doit couvrir en priorité le besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

BUDGET GÉNÉRAL

Section de fonctionnement

Dépenses 2024	25 216 438,65
Charges à caractère général	8 844 006,12
Charges de personnel	2 762 279,30
Atténuations de produits	8 573 254,97
Autres charges de gestion courante	4 349 741,48
Charges Financières	95 479,74
Charges Spécifiques	3 367,40
Provisions	5 000,00
Opérations d'ordre	583 309,64
Recettes 2024	26 488 991,86
Atténuations de charges	13 406,87
Produits des services	1 174 229,67
Impôts et Taxes	3 909 856,47
Fiscalité locale	15 515 871,21
Dotations et Subventions	5 620 352,64
Autres produits de gestion courante	245 805,50
Opérations d'ordre	9 469,50
Résultat de l'exercice 2024	+ 1 272 553,21
Excédent reporté 2023	+ 158 572,23
Excédent de Clôture 2024 Section de Fonctionnement	+ 1 431 125,44

BUDGET GÉNÉRAL

Section d'Investissement

Dépenses 2024	1 432 815,97
Frais d'Études et Insertions	153 501,86
Subventions d'Équipement versées	278 961,01
Immobilisation corporelles	452 929,86
Travaux	293 941,84
Capital de la dette	208 394,93
Opérations pour comptes de tiers	27 007,95
Opérations d'ordre	18 078,52
Recettes 2024	1 275 035,50
FCTVA	145 175,30
Subventions	336 340,98
Opérations pour comptes de tiers	201 600,56
Opérations d'ordre	591 918,66
Résultat de l'exercice 2024	- 157 780,47
Excédent reporté 2023	- 321 627,79
Solde des Restes à Réaliser	+225 065,40
Excédent de Clôture 2024 Section d'Investissement	-254 342,86

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Déficit reporté en investissement - Article 001 : - 479 408,26 €
- Couverture du besoin de financement - Article 1068 : + 354 342,86 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 1 176 782,58 €

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

Dépenses 2024	3 720 824,34
----------------------	---------------------

Charges à caractère général	1 859 208,23
Charges de personnel	655 919,51
Charges Financières	75 042,84
Atténuations de produits	6 167,00
Charges Exceptionnelles	90 989,71
Autres charges de gestion courante	58 774,00
Opérations d'ordre	974 723,05
Recettes 2024	3 804 958,43
Atténuations de charges	1 025,86
Produits des services	3 332 706,36
Subventions d'exploitation	20 869,88
Autres produits de gestion courante	2 779,80
Produits Exceptionnels	158 078,04
Opérations d'ordre	289 498,49
Résultat de l'exercice 2024	+ 84 134,09
Excédent reporté 2023	+ 1 222 992,72
Excédent de Clôture 2024 Section de Fonctionnement	+ 1 307 126,81

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Section d'Investissement

Dépenses 2024	1 440 202,51
Frais d'Etudes et Insertions	29 784,11
Immobilisation corporelles	168 501,29

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Travaux	465 929,91
Capital de la dette	463 298,71
Opérations d'ordre	312 688,49
Recettes 2024	1 510 601,46
Subventions	70 438,84
Excédent de fonctionnement capitalisé	442 249,57
Opérations d'ordre	997 913,05
Résultat de l'exercice 2024	+ 70 398,95
Déficit reporté 2023	+ 234 027,74
Solde des Restes à Réaliser	- 1 061 106,36
Déficit de Clôture 2024 Section d'Investissement	- 756 679,67

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Couverture du besoin de financement - Article 1068 : + 756 679,67 €
- Excédent reporté en investissement - Article 001 : + 304 426,69 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 550 447,14 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Section de fonctionnement

Dépenses 2024	2 411 596,95
Charges Financières	48 058,62
Charges de Personnel	27 460,68
Atténuations de produits	167 141,30

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Charges à caractère général	979 846,22
Charges exceptionnelles	1 638,79
Autres charges de gestion courante	1 134 031,44
Opérations d'ordre	53 419,90
Recettes 2024	2 857 372,13
Autres produits de gestion courante	1 591 444,55
Produits des services	1 229 554,76
Produits Exceptionnels	16 076,96
Opérations d'ordre	20 295,86
Résultat de l'exercice 2024	+ 445 775,18
Résultat reporté 2023	+ 146 876,59
Excédent de Clôture 2024 Section de Fonctionnement	+ 592 651,77

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Section d'Investissement

Dépenses 2024	533 329,83
Remboursement dette	193 004,30
Immobilisations incorporelles	153,78
Immobilisations corporelles	3 405,00
Travaux	316 470,89
Opérations d'ordre	20 295,86

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Recettes 2024	357 922,24
Subventions	45 526,16
Annulation sur exercice antérieur	1 050,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	257 926,18
Opérations d'ordre	53 419,90
Résultat de l'exercice 2024	- 175 407,59
Résultat reporté 2023	-252 926,18
Solde des Restes à Réaliser	-35 764,00
Excédent de Clôture 2024 Section d'Investissement	- 464 097,77

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Déficit reporté en investissement - Article 001 : - 428 333,77 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002: + 128 554,00 €
- Couverture du besoin de financement - Article 1068 : + 464 097,77 €

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

Section de fonctionnement

Dépenses 2024	5 415 162,03
Charges à caractère général	3 544 084,96
Charges de personnel	1 535 274,06
Autres charges de gestion courante	13 561,16
Charges Exceptionnelles	727,00
Charges Financières	9 189,37

Provision	680,00
Opérations d'ordre	311 645,48
Recettes 2024	5 368 015,12
Atténuation de charges	6 142,85
Produits des services	16 511,72
Impôts et Taxes	2 473 977,61
Subventions et participations	2 757 279,11
Produits exceptionnels	74 182,98
Autres produits de gestion courante	1,80
Opérations d'ordre	39 919,05
Résultat de l'exercice 2024	- 47 146,91
Excédent reporté 2023	+ 47 856,18
Excédent de Clôture 2024 Section de Fonctionnement	+ 709,27

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

Section d'Investissement

Dépenses 2024	223 730,88
Immobilisations incorporelles	1 905,83
Immobilisation corporelles	128 816,11
Capital de la dette	52 225,89
Opérations d'ordre	40 783,05
Recettes 2024	327 522,23
FCTVA	5 322,92

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Subventions	9 689,83
Opérations d'ordre	312 509,48
Résultat de l'exercice 2024	+ 103 791,35
Excédent reporté 2023	+ 395 068,33
Solde des Restes à Réaliser	-261 314,14
Excédent de Clôture 2024 Section d'Investissement	+ 237 545,54

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Excédent reporté en investissement - Article 001 : + 498 859,68 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 709,27 €

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LARDIER

Section de fonctionnement

Dépenses 2024	204 751,00
Charges à caractère général	101 125,00
Opérations d'ordre	103 626,00
Recettes 2024	222 475,00
Ventes	121 350,00
Opérations d'ordre	101 125,00
Résultat de l'exercice 2024	+ 17 724,00
Résultat reporté 2023	+ 27 360,00
Solde des Restes à Réaliser	0,00

Excédent de Clôture 2024 Section de Fonctionnement	+ 45 084,00
---	--------------------

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LARDIER

Section d'Investissement

Dépenses 2024	101 125,00
Opérations d'ordre	101 125,00
Recettes 2024	103 626,00
Opérations d'ordre	103 626,00
Résultat de l'exercice 2024	+ 2 501,00
Résultat reporté 2023	-2 501,00
Déficit de Clôture 2024 Section d'Investissement	0,00

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT DE MICROPOLIS

Section de fonctionnement

Dépenses 2024	82 781,79
Charges à caractère général	15 664,50
Opérations d'ordre	67 117,29
Recettes 2024	82 781,79
Opérations d'ordre	82 781,79
Résultat de l'exercice 2024	0,00
Résultat reporté 2023	+ 101 999,11
Solde des Restes à Réaliser	0,00
Excédent de Clôture 2024 Section de Fonctionnement	+ 101 999,11

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT DE MICROPOLIS

Section d'Investissement

Dépenses 2024	82 781,79
Opérations d'ordre	82 781,79
Recettes 2024	67 117,29
Opérations d'ordre	67 117,29
Résultat de l'exercice 2024	-15 664,50
Résultat reporté 2023	-67 117,29
Déficit de Clôture 2024 Section d'Investissement	- 82 781,79

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Déficit reporté en investissement - Article 001 : - 82 781,79 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 101 999,11 €

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT DE GANDIERE

Section de fonctionnement

Dépenses 2024	2 279 775,19
Charges à caractère général	185 940,00
Charges Financières	4 407,73
Opérations d'ordre	2 089 427,46
Recettes 2024	2 962 133,32
Ventes	824 200,00
Opérations d'ordre	2 137 933,32
Résultat de l'exercice 2024	+ 682 358,13
Résultat reporté 2023	+ 1 241 948,09
Solde des Restes à Réaliser	0,00
Excédent de Clôture 2024 Section de Fonctionnement	+ 1 924 306,22

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT DE GANDIERE**Section d'Investissement**

Dépenses 2024	2 146 219,74
Remboursement dette	27 685,90
Opérations d'ordre	2 118 533,84
Recettes 2024	2 070 027,98
Opérations d'ordre	2 070 027,98
Résultat de l'exercice 2024	-76 191,76
Résultat reporté 2023	-2 048 793,93
Déficit de Clôture 2024 Section d'Investissement	-2 124 985,69

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Déficit reporté en investissement - Article 001 : - 2 124 985,69 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 1 924 306,22 €

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BEAUME**Section de fonctionnement**

Dépenses 2024	80 937,85
Charges à caractère général	22 319,06
Charges Financières	2 851,25
Opérations d'ordre	55 767,54
Recettes 2024	99 198,30
Vente	56 155,00
Opérations d'ordre	43 043,30
Résultat de l'exercice 2024	+ 18 260,45
Résultat reporté 2023	+ 108 395,38
Solde des Restes à Réaliser	0,00
Excédent de Clôture 2024 Section de Fonctionnement	+ 126 655,83

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BEAUME**Section d'Investissement**

Dépenses 2024	40 721,70
Remboursement dette	1 678,40
Opérations d'ordre	39 043,30
Recettes 2024	51 767,54
Opérations d'ordre	51 767,54
Résultat de l'exercice 2024	+ 11 045,84
Résultat reporté 2023	-28 483,56
Déficit de Clôture 2024 Section d'Investissement	-17 437,72

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LACHAUP

Section de fonctionnement

Dépenses 2024	762 735,40
Charges à caractère général	179 475,64
Opérations d'ordre	583 259,76
Recettes 2024	479 490,64
Vente	300 015,00
Opérations d'ordre	179 475,64
Résultat de l'exercice 2024	-283 244,76
Résultat reporté 2023	+ 623 945,82
Solde des Restes à Réaliser	0,00
Excédent de Clôture 2024 Section de Fonctionnement	+ 340 701,06

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LACHAUP

Section d'Investissement

	179 475,64
--	-------------------

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Dépenses 2024	
Opérations d'ordre	179 475,64
Recettes 2024	583 259,76
Opérations d'ordre	583 259,76
Résultat de l'exercice 2024	+ 403 784,12
Résultat reporté 2023	-403 784,12
Déficit de Clôture 2024 Section d'Investissement	0,00

Décision :

Il est proposé, sur avis favorable de la Commission Développement économique, Finances, Ressources humaines du 17 juin 2025 :

- **Article 1** : d'approuver les comptes financiers uniques 2024 du budget général et des budgets annexes,
- **Article 2** : d'approuver les affectations de résultats telles que proposées pour le budget général et les budgets annexes.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 49
- CONTRE : 4

Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH

Le Vice-président



Christian HUBAUD

Le Secrétaire de Séance



Franck LAGIER

Transmis en Préfecture le : 7 JUL 2025
Affiché ou publié le : 7 JUL 2025